



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°52/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le quatorze ~~novembre~~^{décembre} à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents :

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Christian BRUYEN, Jean-Louis DEVAUX, Claude PAUL, Pascal DESAUTELS, Régis FERMIER, Laurent MADELINE, Thierry MOUTON, Roland BOULARD.

Et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN.

**OBJET : OCCUPATION DE LOGEMENTS DU SDIS A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE –
VALIDATION DU PRINCIPE ET DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN APPLICATION**

Vu le rapport du président,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité d'optimiser le taux d'occupation des appartements à disposition du SDIS,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **ADOpte** le principe de loger des agents du SDIS, à titre précaire et révocable dans des appartements en caserne disponibles.
- **VALIDE** l'application d'une redevance fixée en référence aux tarifications appliquées par l'organisme HLM de la Commune où se situe le logement.
- **DECIDE** d'appliquer un forfait pour les fluides de 50 € lorsque les fluides ne sont pas identifiables.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

**ACTE REÇU LE
18 DEC. 2012
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.**